
édifices & espaces publics

Antoine Pénin
architecte dplg,
maître de conférences associé

Licence 3

Enseignement à l'ENSA de Paris-Belleville

Années 2016/17, 2017/18, 2018/19 Licence 3 – semestre 2

Studio d'Architecture

Logement collectif : Édifices & Espaces publics

Sujet

Une situation urbaine précise :
l'îlot Delesseux/Tailleferre/ Mille/
Ourcq à Paris (75019)

Enseignant :

Antoine Pénin, responsable

Nombre d'étudiants

20

Intervenants :

Grégoire Mulcey, architecte
Andrzej Michalski, architecte
Emmanuelle Lefevre, cheffe du
bureau des réglementations des
organismes HLM, ministère du
logement.

Modalités d'enseignement

Suivi du travail hebdomadaire.

A partir de la thématique retenue par l'école, Habiter la ville, le studio d'architecture ambitionne une articulation fine entre Théorie et Pratique qui procède par le projet comme instance de vérification et de questionnements renvoyant en permanence à un savoir théorique. C'est le moment pour l'étudiant d'explorer le thème du logement collectif en tant qu'élément de construction de la ville. Il s'agit à la fois d'acquiescer une culture architecturale, mais également une culture de projet à travers l'étude d'édifices de logements significatifs et la mise en forme d'un projet de logements collectifs situés dans un environnement urbain précis.

En préambule, l'étudiant s'appuie sur l'étude comparative de projets de logements significatifs à partir de thématiques données (répétition, immeuble à cour, distribution...). A partir de ces études de cas, il s'agit de prendre conscience de l'influence d'une typologie sur la forme urbaine et réciproquement. Un regard attentif sera porté sur des projets de logements réalisés par quelques figures emblématiques des pays nordiques : K. Fisker, A. Jacobsen, J. Utzon ...

Par la suite, Le studio propose d'élaborer le projet à partir de quatre sujets de réflexion :

- Confrontation à l'architecture de la ville
- Rapport aux sols publics et privés : continuité, matérialité, épaisseur...
- Typologie des logements et usages
- Caractère collectif du projet de logements

L'étudiant doit ensuite porter une réflexion sur l'adéquation entre solutions spatiales et modèles culturels d'aujourd'hui. A l'aide de maquettes à différentes échelles (dont une à grande échelle), l'étudiant précise un logement au regard des questions de la vie quotidienne (relations spatiales privilégiées, lumières et occultations, seuils et séquences, matériaux et idée constructive, flexibilité typologique...).

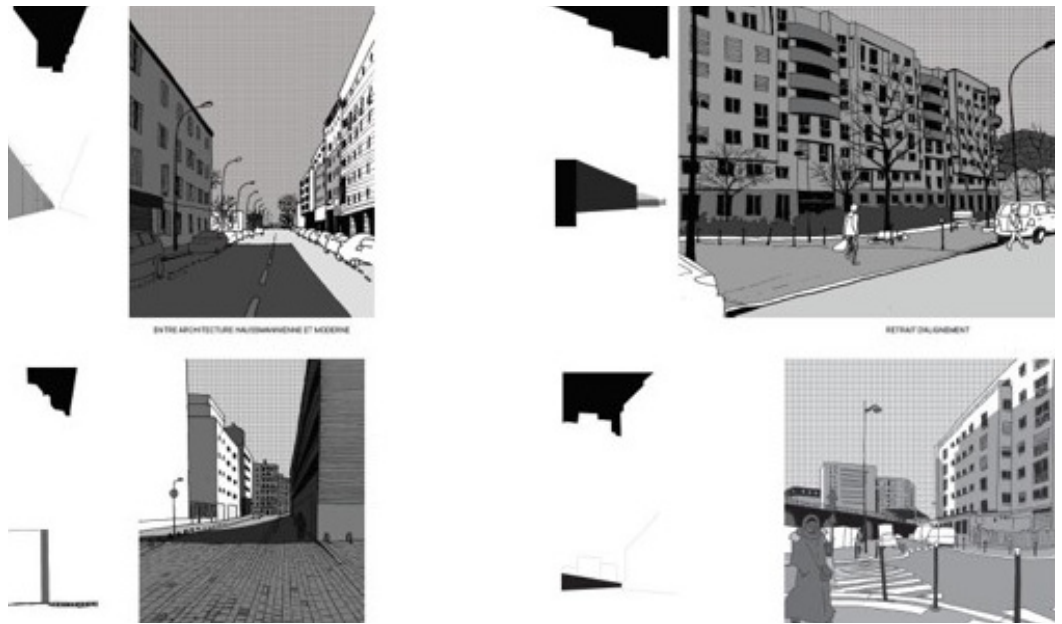
Le projet développe simultanément les volumes bâtis et les espaces extérieurs. Il s'agit de définir le caractère architectural de l'organisation collective de l'habitat et des espaces libres et publics qui définissent ses limites. Le dessin et la matérialité des « vides » seront principalement abordés par la question du sol qui permet de traverser les questions d'usages en prolongement du logement, de cheminements des eaux, d'effet de surface et des plantations...

Constatant un rapport au sol généralement mal maîtrisé dans les projets de logements contemporains, une attention particulière est demandée dans la conception des rez-de-chaussée des édifices. « L'accroche » au sol réel, le nivellement précis des seuils, doivent faire l'objet d'une attention particulière comme étant garant du caractère collectif du projet de logements.

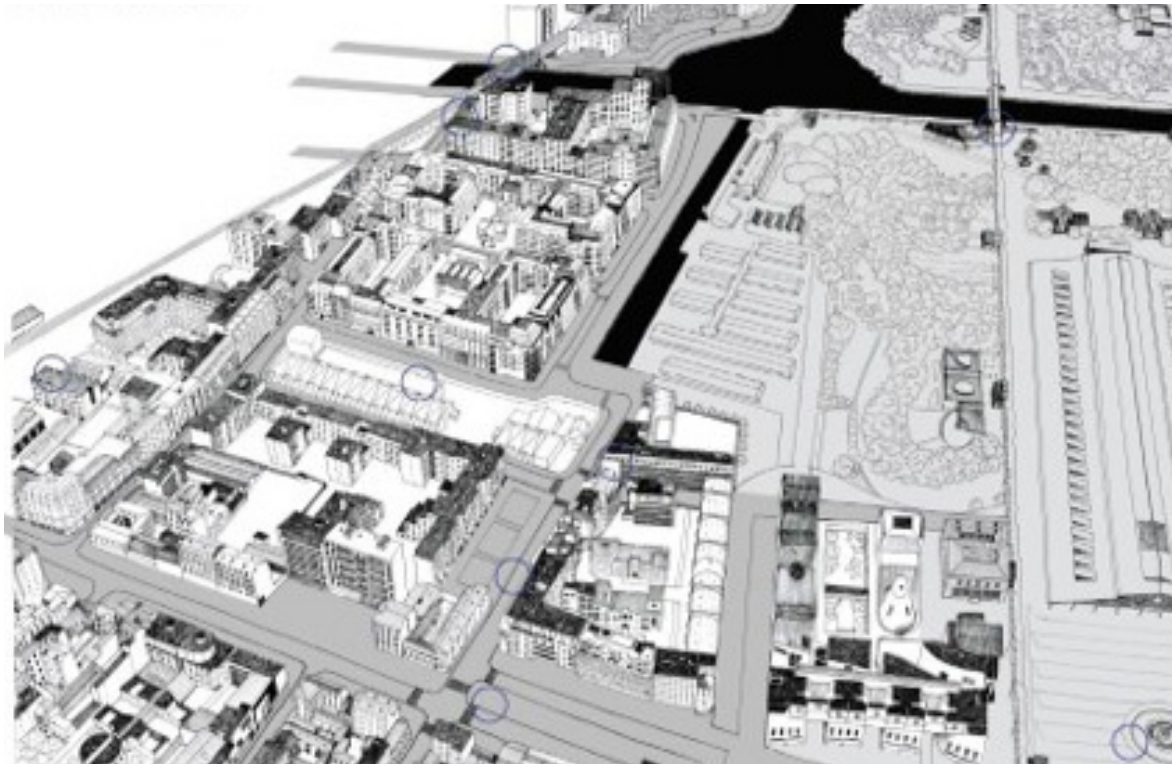
1 – Analyse séquentielle à la manière du Townscape de Gordon Cullen - Bouguet, Goudchaux, Pelli et Ricci

2 – Vue à vol d'oiseau de l'aire d'étude.- Bouguet, Goudchaux, Pelli et Ricci

3 – Analyse des logements de la RauchStasse à Berlin - Aguilon, Ali, Clochet et Javellaud



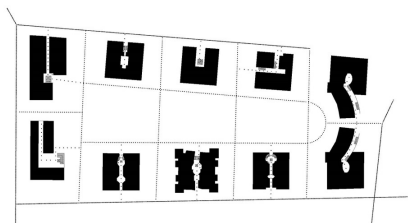
— 1



— 2



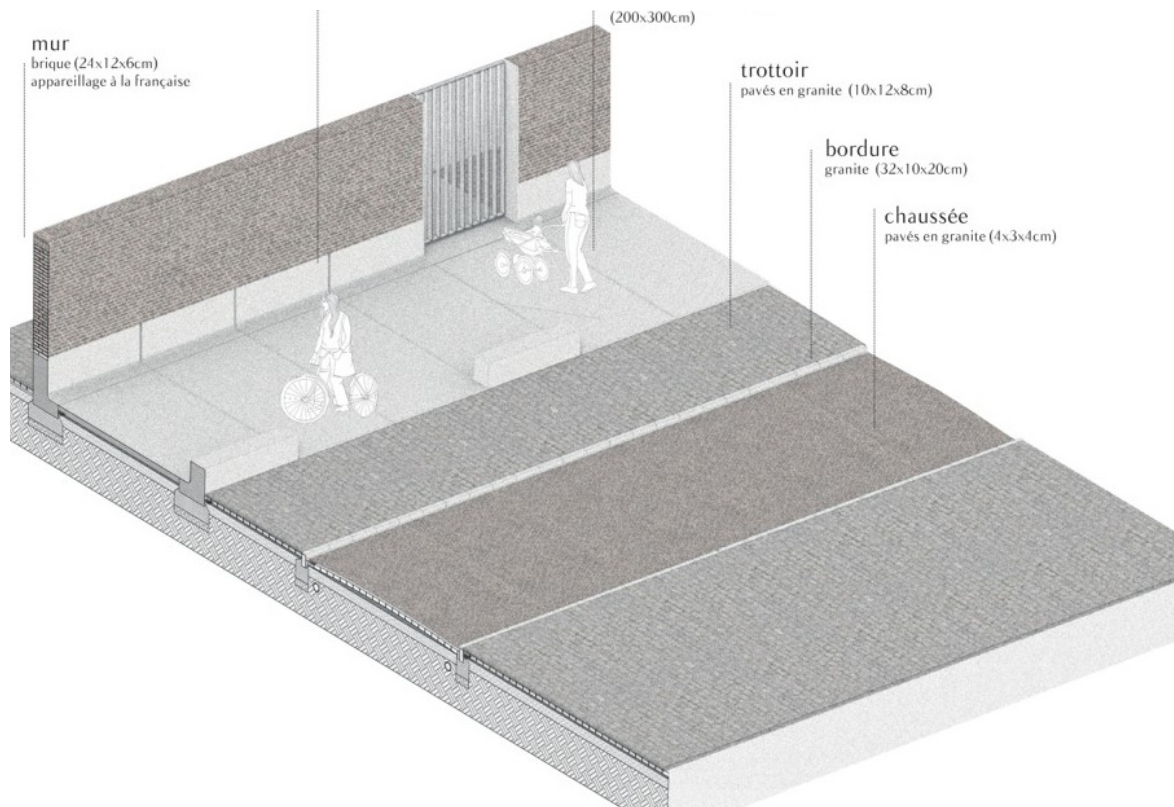
Elevations des logements depuis la Rauchstrasse



— 3



— 1



— 2



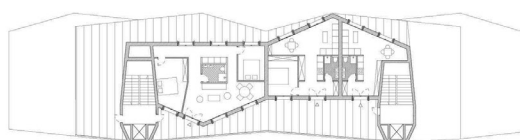
— 3



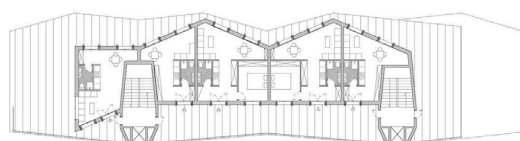
Élévation
1/200



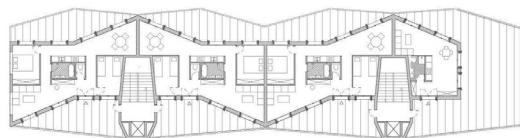
Coupe transversale
1/200



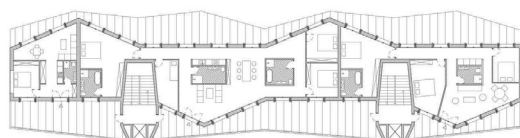
R+6



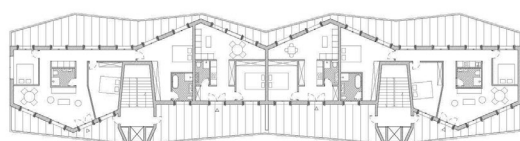
R+5



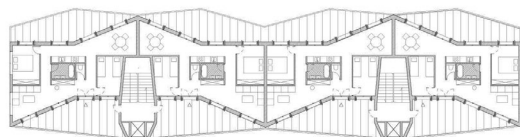
R+4



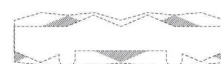
R+3



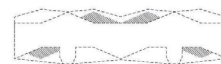
R+2



R+1



stratégie thermique pour le
R+1 manifestée au R+2



stratégie thermique pour le
R+2 manifestée au R+1



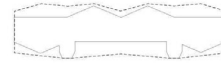
zone de "carrence" thermique



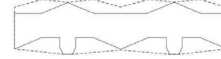
zone thermique commune aux
deux niveaux



Superposition des deux
niveaux



emprise bâtie R+2



emprise bâtie R+1

ENSEIGNEMENTS —————

Antoine Pénin, Architecte dplg
Maître de Conférences Associé

janvier 2019